

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-55/2025**

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Le Vivant, c'est chouette »

L'an deux mil vingt-cinq le 12 novembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien – LABLANQUI Jean-Marie – ROBIN Christelle – JUVENON Marie-Hélène

Excusés : VEY-FARCE Cathy, GIROT Dominique

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : VEY-FARCE Cathy à MANGIONE Sylvie, GIROT Dominique à Jean-Marie WOZNAK

Jean-Luc COMBRISSEON a été élu secrétaire de séance.

L'association « Le vivant c'est chouette » a récemment lancé un projet visant à installer gratuitement des nichoirs à chouette effraie dans les clochers et vieux bâtiments des communes de la Drôme des collines.

Recommandée par VRA, cette initiative a des retours très positifs tant sur le plan environnemental que sur la sensibilisation des habitants à la protection de la faune locale.

En effet, la chouette effraie est une espèce protégée, en fort déclin, particulièrement dans notre région, cependant elle joue un rôle crucial dans la régulation des populations de rongeurs et d'insectes, le maintien de cette espèce favorise également la gestion écologique des espaces, c'est aussi une espèce patrimoniale dont l'image est fortement attachée aux clochers des villages.

Ainsi donc, la Commune de Clérieux a fait appel à cette association pour l'installation de nichoirs à chouettes effraies dans le clocher de l'Eglise cette année.

Il est donc proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € afin d'apporter votre soutien à cette association intervenant gracieusement pour les collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE DE VERSER une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€ à l'association « Le vivant c'est chouette », domiciliée 70 Allée des Mésanges, 26750 GENISSIEUX,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à assurer le suivi juridique, administratif et financier de ce dossier,

PORTE les crédits afférents au budget communal 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 novembre 2025

Le Maire

Fabrice LARUE
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance

Jean-Luc COMBRISSEON